

**DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE
ET/OU DE FLECHAGE**

Affichage : OUI - NON

Fléchage : OUI - NON

Type de manifestation :

Date de la manifestation :

Association organisatrice :

Lieu :

*Nom, prénom et n° de tel
de la personne responsable* :

.....
.....
.....

Date de la demande :

.....

Signature du responsable :

ATTENTION !

Les panneaux d'affichage sont à la disposition des associations crozonnaises et se situent :

- A Tal Ar Groas, au niveau de l'aire de covoiturage à côté de l'abribus et en face, près de la pizzeria,
- Au rond-point de Sligo, sous l'emplacement de la banderole,
- A la Maison du Temps Libre,
- Au rond-point du CMB, en direction de Lanvéoc et de la salle polyvalente Nominoë,
- A l'entrée de la Salle Polyvalente Nominoë,
- A Morgat, près de l'Office de Tourisme et au Port,
- Au Fret au rond point à l'entrée du Fret et à la Maison Ursule,
- Au centre-ville, entre la mairie et le magasin Carrefour Contact.
- Au rond point de la gendarmerie en direction du Complexe Sportif,
- Au complexe sportif.

Les affiches doivent être installées au **maximum 2 semaines avant** la manifestation et retirées au **maximum 48 heures après** la manifestation. Le fléchage sera fait **le jour même** de la manifestation et **retiré dès la fin** de celle-ci. Il ne devra pas être posé sur les arbres, sur les panneaux de signalisation, aux abords des carrefours, à l'intérieur des ronds points et ne doit en aucun cas gêner la visibilité des automobilistes.

**TOUT PANNEAU INSTALLE SANS AUTORISATION PREALABLE ET EN DEHORS DES ENDROITS
PREVUS SERA IMMEDIATEMENT
RETIRE PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE.**

Décision :

Favorable

Défavorable

Observations :

Pour le Maire,

L'adjoint délégué,